CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E77578** **VALABLE JUSQU'AU** **17/09/2027**

ÉDITÉ LE 02/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1999

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX 1999 B 02181

Siret : 424 789 626 00027

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 7119706

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AT039751

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AT039751

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Raison sociale : CRESPY ENTREPRISE PEINTURE

17 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
33450 SAINT-LOUBES

Téléphone : 05 56 78 95 91 **Fax :** 05 56 68 66 30

Portable : 06 16 87 04 67

Responsabilité légale :
SABATIER CRESPY CÉLIA GÉRANT

Site Internet :

E-mail : celia.crespy@gmail.com

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 242 975 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	3	18/09/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

02/09/2026 09:22

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.